

Regard sUR... Dijon Métropole

Regard sUR
Septembre 2024 - N°12

Dijon métropole passe la barre des 100 000 salariés privés hors Intérim - Deuxième trimestre 2024

La hausse des effectifs salariés permanents se poursuit au sein de Dijon Métropole qui affiche plus de 100 000 salariés.

La Métropole dijonnaise, territoire fortement porté par l'économie présentielle, dépasse au deuxième trimestre 2024 la barre des **100 000 salariés privés hors intérimaires (y compris alternants)**. Parmi eux, près de 80 % travaillent dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région, ne représente que 13 % des salariés privés hors intérim de Dijon Métropole contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, après la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim au sein de Dijon Métropole restent orientés à la hausse. Sur un an, ils progressent de + 1,2 % soit + 1 220 postes. Preuve du dynamisme de la Métropole sur la dernière année glissante, cette croissance est supérieure aussi bien à celle du département (+ 0,9 %) que de la région (+ 0,2 %).

Sur un an, le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce dernier progresse à un rythme proche de celui de la Côte-d'Or, de + 1,3 % sur un an (soit + 850 postes). Le dynamisme du secteur est expliqué par les activités de services administratifs et de soutien (+ 410 postes), les activités de la santé humaine (+ 190 postes) et le secteur de l'hôtellerie-restauration qui repart à la hausse avec plus de 140 postes supplémentaires sur une année glissante. À l'inverse, les activités immobilières, impactées par la hausse des taux d'intérêt, présentent un bilan annuel négatif de 40 postes. L'action sociale - hébergement médico-social montre également des signes de fragilité avec 40 postes perdus sur un an.

Après la forte hausse des effectifs en 2021, le **commerce** peine à maintenir ses effectifs. Sur un an, le secteur affiche un bilan légèrement négatif (- 0,6 % soit 60 postes perdus) s'expliquant notamment par une forte baisse dans le commerce de détail.

Au plus fort de la crise sanitaire, la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservée et a continué à gagner des postes permanents. Sur un an, les difficultés s'intensifient en région avec une baisse de -1,8 % mais le dynamisme semble se maintenir au sein de la Métropole dijonnaise qui continue à gagner quelques postes (+ 80 postes) malgré la baisse dans les activités de construction de bâtiments. Les travaux de construction spécialisés restent porteurs dans la métropole (+130 postes).

Dans **l'industrie**, les effectifs progressent nettement au sein de Dijon Métropole par rapport au deuxième trimestre 2023 (+ 3,2 % soit + 390 postes) grâce notamment à l'industrie pharmaceutique (+ 190 postes). En revanche, le secteur de la métallurgie et fabrication de produits métalliques poursuit sa baisse avec 90 postes perdus sur un an. Au niveau régional, la progression reste plus limitée (+ 0,5 % sur un an).

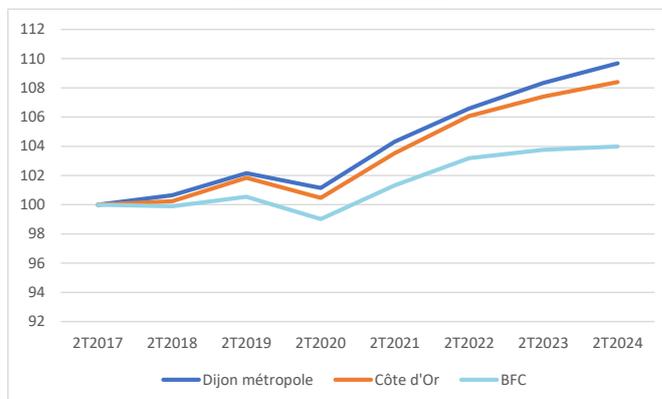
Chiffres clés du trimestre (2T2023 / 2T2024)

Effectifs salariés permanents : + 1 220 dont



* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total. Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 2T2017)



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés	Part dans le total	Evol 2T2023 / 2T2024	
	2T2024		%	en valeur
Industrie	12 540	13%	3,2	390
Construction	8 190	8%	0,9	70
Commerce	15 610	16%	-0,6	-100
Services	63 860	64%	1,3	850
Total hors intérim - Dijon Métropole	100 200	100%	1,2	1 220
Côte-d'Or	155 550	-	0,9	1 440
Bourgogne-Franche-Comté	675 740	-	0,2	1 460

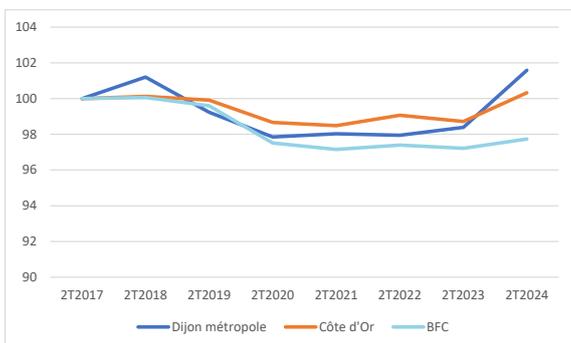
Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

* **Avertissement** : les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

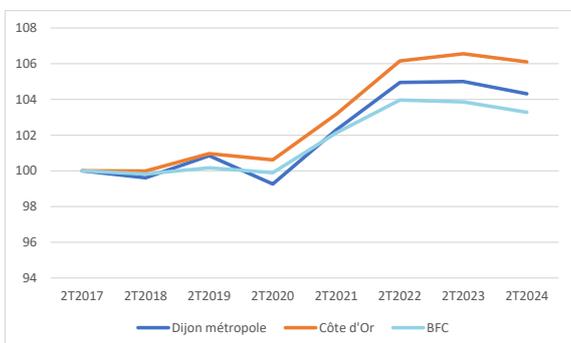


Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 2T2017)

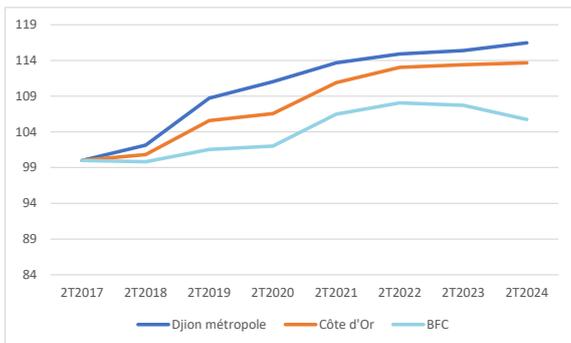
Industrie



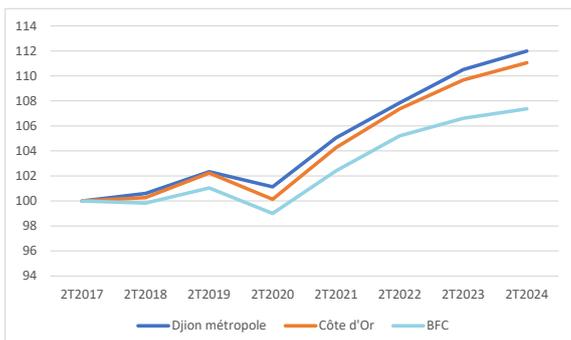
Commerce



Construction



Services (Hors Intérim)



Zoom sur l'intérim

La Métropole dijonnaise compte plus de 100 000 salariés permanents dans le secteur privé (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter environ 3 600 intérimaires soit environ 3,5 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 2,0 % environ des les services, 1,7 % dans le commerce mais atteint 8,4 % dans l'industrie et 9,8 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 14,9 % (soit - 630 postes) lorsque les effectifs permanents progressent de + 1,2 %.

Sur un an, tous les secteurs d'activité perdent des emplois intérimaires.

Dans le secteur de l'industrie, la baisse (- 230 postes) est masquée par la hausse des effectifs permanents (+ 390 postes). Au final, sur un an, l'industrie progresse de + 160 postes.

Les difficultés conjoncturelles que rencontre le secteur de la construction pèse fortement sur ses effectifs intérimaires qui enregistrent un baisse de - 190 postes. La légère hausse des effectifs permanents (+ 70 postes) ne permet pas au secteur d'afficher un bilan positif sur un an.

Dans le commerce, les pertes dans l'intérim viennent s'ajouter à celles des effectifs permanents. Sur un an, le bilan dans le secteur est négatif (- 160 postes).

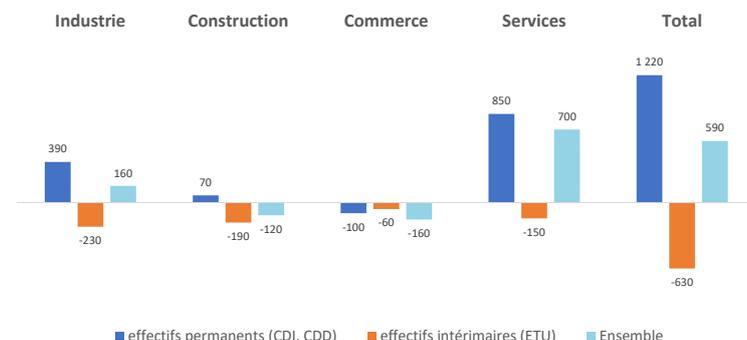
Le secteur des services est porté par le dynamisme des effectifs permanents (+ 850 postes) mais les pertes dans l'intérim (- 150 postes) atténuent légèrement le bilan sur un an.

Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires

Secteur	Nb salariés		Evol 2T2023 / 2T2024 en %	
	2T2024	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 690	3,2	-16,6	1,2
Construction	9 080	0,9	-17,5	-1,3
Commerce	15 880	-0,6	-17,9	-1,0
Services	65 130	1,3	-10,6	1,1
Total - Dijon Métropole	103 800	1,2	-14,9	0,6
dont intérim	3 600		-14,9	
dont effectifs permanents	100 200		1,2	

Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (1T2023– 1T2024)



Source : effectifs permanents transmis par l'Urssaf et effectifs Intérimaires transmis par la Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



Le Regard de l'agence d'attractivité de la Métropole de Dijon

Chaque trimestre nous donne l'occasion d'apprécier finement les données publiées par l'URSSAF Bourgogne, d'autant plus lorsque nous relevons avec intérêt l'orientation favorable de la création d'emploi privé sur la Métropole.

Les données du deuxième trimestre 2024 n'échappent pas à la règle confirmant toujours plus le rôle moteur pour le territoire, avec une croissance supérieure à celle du département et de la région dans son ensemble.

En dépit d'un contexte économique jugé incertain, propice à l'attentisme dans plusieurs grands secteurs économiques comme l'immobilier et la construction au sens large, les services et l'industrie affichent quant à eux de très belles performances qui méritent d'être soulignées.

Mention spéciale aux industries de santé qui tirent une nouvelle fois les chiffres de l'Industrie vers le haut : + 190 emplois créés sur une année glissante.

En point de vigilance, l'intérim affiche des pertes conséquentes dont il faudra avec le temps tirer quelques enseignements : signe d'un ralentissement économique ou tremplin vers un contrat de travail plus pérenne ?

Côté « chiffré clé », la barre symbolique des 100 000 emplois privés est atteinte pour la 1ère fois sur la Métropole, de quoi marquer les esprits et des points quand il s'agit de mettre en avant la destination Dijon pour l'attraction d'entreprises !



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey – La collection *Regard SUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.